

COUPE ESTAQUEENNE DE PÊCHE

Du 26 au 29 juillet 2017

Sous l'égide de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer

INFORMATION ET REGLEMENT

POSTES A QUAI

LEÏ PESCADOU DE L'ESTACO

Le Comité d'Organisation informe les capitaines qu'il ne dispose des places à quai que pour la pesée. La présence du bateau est obligatoire pour la pesée (photos)

ZONE DE PÊCHE

-afin de respecter le périmètre du parc national et les zones de non prélèvement un plan détaillé avec coordonnées géographiques sera remis à chaque capitaine de navire.

- Dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- La distance minimale requise entre bateaux est de **60 mètres**

MODE DE PÊCHE tout bleu:

- Seule la technique de pêche dite « au broumé » est autorisée, le nombre de cannes est limité à 1 canne par pêcheur en action de pêche ;

2 pêcheurs minimum par bateau et 4 maximums.

Tout venant:

-seule la pêche à soutenir est autorisée avec un maximum de douze hameçons par bateau.

-Toutes les techniques de pêche aux leurres sont interdites.

COMMUNICATIONS

o VHF :

▪ Utilisation du canal **77** avant la compétition (phase d'approche) et pendant toute la durée de la compétition. Le canal **16** gardant ses fonctions habituelles.

▪ La VHF est obligatoire pour la compétition.

▪ Un formulaire de désengagement de responsabilité du club organisateur sera à remplir si le bateau n'est pas équipé.

▪ Les Capitaines de bateaux non équipés de VHF devront se munir d'un téléphone cellulaire.

▪ **CROSS MED : 1616**

▪ Les bateaux de sécurité ou le Podium Pêche dont les numéros de téléphone seront communiqués chaque matin. Les bateaux de sécurité seront munis d'un drapeau de couleur rouge fluo.

METEO :

En cas de prévisions météorologiques annonçant un vent égal ou supérieur à Force 4, la veille ou le jour de la compétition, cette dernière sera automatiquement annulée.

De plus, en cas de mer forte, il sera désigné 3 bateaux de diverses tailles dont 2 d'entre eux pourront décider de façon souveraine de renoncer à la pêche. Dans ce cas, la journée sera automatiquement annulée et le « podium pêche » en avisera les concurrents par VHF et téléphone cellulaire.

APPATS : tout bleu:

Seuls sont autorisés les appâts délivrés par l'organisation, * sardines congelées à l'azote.

* à l'exception de tout autre appât ou ajout tel qu'huile, sable, sang, renforçateur de goût, amorces diverses etc....

Réservation et distribution, voir § inscription et programme.

Tout venant: uniquement poissons maillés conformément à la réglementation de la pêche de loisir. Appâts de votre choix.

POISSONS PRIS EN COMPTE TOUT BLEU

Seuls seront pris en compte pour la pesée et le classement les poissons suivants :

Maquereau commun à partir de 18 cm.

Maquereau espagnol (Biard) à partir de 18 cm.

Pélamide à partir de 12 cm.

Bonito (Bonite) à partir de 12 cm.

Orphie à partir de 30 cm.

* La canthe (dorade grise à partir de 23 cm) sera prise en compte.

TOUT VENANT POISSONS EXCLUS:

Les congres, les murènes, les poissons bleu et les céphalopodes.

CLASSEMENT :

Le concours se déroule sur 2 jours et le classement récompense la régularité.

Chaque jour, le bateau ayant pêché le plus de poids de poisson sera le vainqueur. Le classement sera donné jour par jour et cumulé après la pesée. **Le poids total par bateau sera divisé par le nombre de pêcheurs à bord.** Le poids acquis par un bateau s'ajoute jour après jour. Le vainqueur de la coupe sera le bateau qui aura acquis le plus grand poids de poisson à la fin de la compétition.

INSCRIPTION :

Les bulletins d'inscription devront parvenir à la Société « Leï pescadou » au plus tard le Mercredi 25 juillet à 17 heures pour la journée de pêche du Jeudi 27 juillet et la veille au plus tard à 18 heures pour le vendredi 28 juillet.

La participation est fixée à 5 euros par jour et par pêcheur.

Licence FFPM 10 euros pour 2 jours et par pêcheurs.

Le montant de l'inscription est de 20€ par bateau pour les 2 jours de compétition.

Le prix des sardines sera fixé en fonction du cours du marché.

LICENCES et ASSURANCES :

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, il est impératif que chaque compétiteur (capitaine et équipage) possède la licence de la FFPM, validée par aptitude médicale. A défaut, il pourra être délivré des licences à pour le concours avant le départ. Chaque propriétaire de bateau doit impérativement posséder une police d'assurance couvrant au moins sa responsabilité civile.

PROGRAMME :

Du jeudi 27 juillet au vendredi 28 juillet 2017 à partir de 6 heures : vérification des inscriptions et licences

-distribution de sardines jusqu'à 7 heures. -départ des bateaux.

Chaque bateau devra se signaler au Podium Pêche lorsqu'il prend la mer.

à partir de 7 heures : mouillage et mise à l'eau des lignes.

-Les prises devront être présentées à la pesée de 17h à 18h au plus tard. Chaque capitaine a l'initiative de l'heure de levée des lignes, sous réserve de se présenter à la pesée.

JURY :

Un jury de 5 personnes qualifiées (choisi parmi les Présidents de club membre de l'ACNE) sera désigné pour régler les litiges et réclamations éventuelles. Une caution de 150 euros sera déposée préalablement à toute contestation qui devra être déposée auprès du podium 1 heure après l'affichage des résultats Elle ne sera rendue que si la contestation est justifiée.

LISTE DES LOTS :

Coupes, matériel de pêches adaptés à la pêche au bleu. Une liste exhaustive sera publiée ultérieurement.

DISQUALIFICATIONS ET PENALITÉS :

Tout manquement au présent règlement, aux règles de sécurité, au non respect de l'esprit sportif, pourra entraîner des pénalités ou même une disqualification (pour la journée ou pour l'ensemble de la compétition) selon l'appréciation du jury.

Motifs de disqualification : liste non limitative

Absence de licence d'un pêcheur,

Présentation d'une espèce protégée, pour les espèces concernées les poissons non marqués (nageoire caudale inférieure coupée).

Utilisation d'appâts non autorisés,

Présentation à la pesée après 18h15,

Absence de téléphone portable,

Pêche hors zone,

Equipier non inscrit.

Pénalités : liste non limitative :

Non-respect de la « maille » : poisson exclu de la pesée.

ACNE